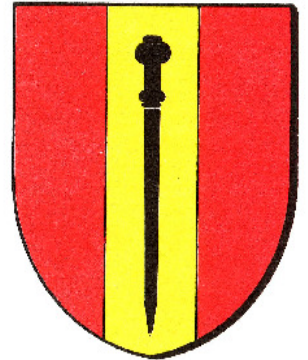


N° 63

L'ÉCHO DE FELDBACH



Pépinière d'artistes en herbe





LE MOT DU MAIRE

Nous voilà au seuil de l'été. Ces longs mois d'hiver sont enfin derrière nous. Sans nul doute, cela fait quelques années que nous n'avons pas connu d'hiver aussi rude et un printemps aussi morose. Le moral était en berne. Nous comptons maintenant sur un bel été afin de pouvoir nous ressourcer.

J'en profite pour vous communiquer quelques informations.

Fleurissement

La Municipalité a reconduit l'octroi de bons d'achats de fleurs et d'ores et déjà l'opération est un succès. Elle permet une belle contribution au fleurissement de notre village avec l'implication d'un grand nombre d'habitants.

Je ne peux manquer de les remercier pour cela.

Vernissage de l'Exposition du 16^{ème} Chemin d'Art Sacré

Le vendredi 14 juin 2013 à 18 h aura lieu le 16^{ème} Vernissage du Chemin d'Art Sacré en présence de Monsieur le Chanoine Rodolphe VIGNERON.

L'artiste, Myriam MARTEL, va exposer quatre ensembles d'installations mariant les tôles d'acier, la peinture à l'huile et des photos, sous le titre

Le petit « rien » David, vient à bout de la « force » toute puissante de Goliath
du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013.

Fête de l'Artisanat

Le dimanche 14 juillet 2013 se déroulera la Fête de l'Artisanat.

Nous espérons que le beau temps sera de la partie et récompensera les efforts de tous ceux qui se seront impliqués dans la réussite de ce rendez-vous traditionnel pour en faire un beau succès.

Arrêté bruit

J'ai été interpellé par plusieurs administrés concernant des nuisances sonores dans le cadre de travaux d'entretien.

En 1997, le Conseil Municipal avait pris un arrêté dans le but de régler les bruits de voisinage. Cet arrêté est publié dans le présent bulletin.

Je fais observer que cet arrêté notifie clairement les quelques contraintes retenues. Je souhaite par ailleurs que le respect préside aux relations entre voisins.

Dépôt des ordures sur le site de brûlage et benne à déchets verts

Je reviens sur le fait que à plusieurs reprises, des ordures ont été déposées sur le site de brûlage ainsi que dans la benne à déchets verts.

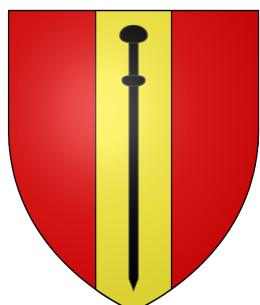
Je rappelle que chaque site est dédié à un seul type de collecte. Ainsi les ordures ménagères doivent partir uniquement dans les poubelles privatives. Quant aux « encombrants », ils sont ramassés régulièrement et ne sont pas destinés au site de brûlage.

Les Brigades Vertes ainsi que la Gendarmerie vont renforcer la surveillance de ces sites.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Le Maire,

François LITZLER



Mairie
de
FELDBACH
68 640

Tél: 03 89 25 80 55

Fax: 03 89 07 95 81

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

| | | |
|----------|-------|-------|
| Mardi | 16h45 | 18h45 |
| Mercredi | 14h00 | 16h00 |
| Vendredi | 10h00 | 12h00 |

Dans ce numéro

| | |
|---|----|
| Le mot du maire | 2 |
| <u>Les comptes rendus de séances</u> | |
| Conseil municipal | 3 |
| SIAEP | 8 |
| SIS | 10 |
| Communiqués de la mairie | 16 |
| <u>Les actualités de Feldbach</u> | |
| Carnet du jour | 17 |
| Grands Anniversaires | 18 |
| Blocs-notes | 19 |
| Communiqués associatifs | 21 |
| Sur les traces du passé | 25 |
| Dossier généalogie | 27 |
| Divers / Calendrier | 31 |

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 12 février 2013 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. HEIMBURGER André, OBERLI Luc,

Mmes GASSER Yvonne, CORSICO Claudine, GINTZ Noémie,

MM. DANGELSER Michel, VETTER Maurice et FUX André.

Secrétaire de séance : M. HEIMBURGER André.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2012 ;
2. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue ;
3. Projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à BISEL, FELDBACH et RIESPACH ;
4. Réforme des rythmes scolaires ;
5. Voirie communale – tableau de classement ;
6. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
7. Urbanisme – déclarations d'intention d'aliéner ;
8. Conventions SIAEP ;
9. Divers :
 - a. Subventions 2013.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13.11.2012

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE

Monsieur le Maire Informe les membres du conseil municipal que :

- * la communauté de communes du canton d'HIRSINGUE ne peut pas engager les études relatives au schéma intercommunal d'accessibilité, à la performance énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux et à l'éclairage public (dont la réalisation lui a été confiée par le conseil communautaire par délibération en date du 12 avril 2012) Sans révision des statuts. Les compétences correspondantes ne lui ont pas été déléguées par les communes membres.
- * le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts avec les extensions de compétence et /ou de l'intérêt communautaire, tel que ci après édicté, par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2012

Il est ainsi proposé aux conseillers municipaux d'accepter, tel que proposé, la modification des statuts actuels de la CCCH par ajout des compétences correspondantes ou extension de l'intérêt communautaire.

Il est ainsi délibéré :

- * Vu la délibération du conseil communautaire de la CCCH en date du 12 décembre 2012
- * Vu l'exposé des motifs et après examen du projet de modification statutaire à lui présenté par le Maire
- * Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment

son article 164,

- * Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ d'approuver, à l'unanimité des membres, les modifications statutaires proposées par la CCCH et la nouvelle rédaction, ci annexée, des statuts
- ⇒ d'accepter, tel que ci après édicté, l'exercice des nouvelles compétences transférées et la définition de l'intérêt communautaire à elles associé. A savoir :

Bloc des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace

Ajout de compétence :

- ⇒ Etudes relatives à l'accessibilité des espaces et bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Intérêt communautaire : analyses fonctionnelles, orientations d'aménagement et programmes prévisionnels de travaux. L'élaboration des projets détaillés, le suivi et la réalisation des travaux restent de compétence communale.

Bloc des compétences optionnelles:

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de demande de l'énergie

Ajout de compétence :

- ⇒ Etudes d'analyse de la performance énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux

- Habitat et cadre de vie

- ⇒ Elaboration, révision et mise en œuvre d'opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement et du cadre de vie

Extension de l'Intérêt communautaire

- * L'élaboration des schémas communaux d'éclairage public : analyse de l'existant, orientations d'aménagement (dont prise en compte de la performance énergétique) par commune, Avant projet détaillé et chiffré d'équipement. Le suivi et la réalisation des travaux restent de compétence communale.

3. APROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN A BISEL, FELDBACH ET RIESPACH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 60-II ;

Vu la loi N°2010-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2009-338-6 du 04 décembre 2009 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2011-361-1 du 23 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Haut-Rhin ;

Considérant la proposition N°3 du schéma départemental de coopération intercommunale visant à l'extension de la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux communes de BISEL, FELDBACH et RIESPACH ;

Considérant qu'en application de l'article 60-II de la loi du 16 décembre 2010 susvisé, dès la publication du schéma départemental de coopération intercommunale, le représentant de l'Etat dans le département propose, jusqu'au 31 décembre 2012, pour la mise en œuvre du schéma, la modification du périmètre de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention

VALIDE le projet de périmètre d'extension de la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux communes

de BISEL, FELDBACH et RIESPACH ;

DIT que le périmètre actuel de la Communauté de Communes inclus comme communes membres : BENDORF, BETTLACH, BIEDERTHAL, BOUXWILLER, COURTAVON, DURLINSDORF, FERRETTE, FISLIS, KIFFIS, KOESTLACH, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LIGSDORF, LINSORF, LUCELLE, MOERNACH, OBERLARG, OLTINGUE, RAEDERSDORF, SONDESDORF, VIEUX-FERRETTE, WINKEL, WOLSCHWILLER ;

ENTEND que l'extension sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des conseils municipaux doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci.

4. REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant la réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'ALTKIRCH ;

Considérant les conclusions de la réunion du Conseil d'Ecole du 17 janvier 2013 associant les enseignants, le Président et la Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire RIESPACH-FELDBACH, M. le 1er Adjoint au Maire de FELDBACH, Mme le Maire de RIESPACH et les représentants des associations de parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour les raisons suivantes :

- ◆ Pour les Communes :
 - * renchérissement du coût du transport puisqu'il y aura une demi-journée en plus ;
 - * coût important de la nouvelle prise en charge périscolaire ;
 - * avenir non défini à ce jour du périscolaire de RIESPACH (dissolution de la CCCH au 1er janvier 2014) ,
 - * avis négatif de l'Association des Maires de France ;
- ◆ Pour les enseignants :
 - * encore une réforme avec des contraintes supplémentaires sans compensation pour le personnel ;
 - * l'amélioration des résultats n'est pas prouvée, il faudrait alléger les programmes ;
 - * l'on veut alléger la journée, mais les élèves seraient en classe jusqu'à 16 heures 30 !!! ;
- ◆ Pour les parents :
 - * réorganisation des activités associatives du mercredi ;
 - * absence de coupure en milieu de semaine ;

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- ⇒ de charger M. le Maire d'en informer Mme la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale.

5. VOIRIE COMMUNALE - TABLEAU DE CLASSEMENT

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de tableau de classement de la voirie communale établi par les services de la DDT - Subdivision d'ALTKIRCH, dans le cadre de la convention ATESAT.

Ce projet a pour objectif de recenser l'ensemble des voies communales revêtues desservant une ou plusieurs habitations, d'une part afin de mettre à jour la longueur de la voirie communale à prendre en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, et d'autre part en vue de permettre une planification des travaux d'entretien jugés nécessaires.

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

- * Vu la loi du 09 décembre 2004, modifiant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière ;

- * Vu le projet de tableau de classement de la voirie communale, établi par la DDT d'ALTKIRCH, faisant état d'une longueur totale de voies communales de 3 769 mètres contre 5 049 mètres lors de la précédente mise à jour de classement,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ d'approuver le tableau de classement de la voirie communale, tel que proposé par la DDT d'ALTKIRCH ;
- ⇒ de prendre acte des travaux d'entretien de la voirie à envisager.

6. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2011 émis par la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et commenté par Monsieur le Maire.

7. URBANISME – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner transmises par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE et deux autres transmises par Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE, à savoir :

- a. Vente par les ETS Lucien DATTLER à la SCI le Klemmerbach des bâtiments à usage professionnel sis rue des Prés, cadastrés sous Section 2, N° 385/137, Section 11, N° 84/25 et 26, d'une superficie totale de 31,97 ares ;
- b. Vente par les consorts DATTLER à la SCI le Klemmerbach des bâtiments à usage professionnel sis rue des Prés, cadastrés sous Section 2, N° 136, d'une superficie totale de 16,15 ares ;
- c. Vente par les consorts GUIDEMANN à Monsieur Florian KOCH de la maison d'habitation sise au N° 4 rue du Fossé, cadastrée sous Section 2, N° 106, d'une superficie totale de 13,07 ares ;
- d. Vente par les consorts JAEGY, enfants de Mme Maria JAEGY, à Monsieur Vincent FIORELLI et Mademoiselle Carine WICKERT, des parcelles cadastrées sous Section 1, N° 137, 138, 139 et 140 « Steinacker », d'une superficie totale de 26,30 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immeubles.

8. CONVENTIONS SIAEP FELDBACH-RIESPACH

a. Mise à disposition des biens

Le Maire rend compte qu'à ce jour des biens relatifs à la production d'eau demeurent inscrits à l'inventaire communal. Or ces biens doivent faire l'objet d'un transfert auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de FELDBACH-RIESPACH qui a compétence pleine et entière à cet effet.

Après en avoir délibéré, à la demande de M. le Trésorier de FERRETTE et du SIAEP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ d'approuver la mise à disposition des biens au SIAEP de FELDBACH-RIESPACH, à l'effet du 1^{er} juillet 2012, à savoir :
 - * un terrain de 4 ares situé dans la forêt du « Jungholtz », cadastré sous Section 4, N° 14 sur lequel a été mis en place un forage en vue de la production d'eau potable ;
 - * un terrain sur lequel est situé le réservoir au lieu-dit « Tschoebler », cadastré sous Section 4, N° 118 ;
 - * un réservoir situé à RIESPACH au lieu-dit « Tschoebler », cadastré sous Section 4, N° 118 ;
- ⇒ d'autoriser le Premier Adjoint au Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens à intervenir et en tant que besoin à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

b. Mise à disposition des ouvriers communaux

Le Maire rend compte que conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de FELDBACH-RIESPACH, ce dernier peut faire appel conjointement aux ouvriers communaux des deux communes pour tous travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine syndical.

Conformément à l'article L.5211-411-II du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention doit être conclue entre le Syndicat et les communes intéressées pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à la demande de M. le Trésorier de FERRETTE et du SIAEP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- * d'approuver la mise à disposition des ouvriers communaux au SIAEP de FELDBACH-RIESPACH ;
- * d'autoriser le Premier Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition des ouvriers communaux.

c. Approbation de l'appel de participation du SIAEP de FELDBACH-RIESPACH

Le Maire rend compte qu'en l'absence de consommations mesurables, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de FELDBACH-RIESPACH a décidé, à titre provisoire et révocable, pour les exercices 2010 à 2012, de déroger à l'article 10 des statuts du Syndicat en remplaçant le produit de la vente de l'eau par appel de participation des communes membres, dans la proportion de 60 % pour RIESPACH et de 40 % pour FELDBACH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette participation et de l'affecter au budget du service eaux à l'article 628.

d. Demande de remboursement au SIAEP pour l'utilisation des locaux, matériel et mise à disposition du personnel administratif

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- * décide à l'unanimité de demander au SIAEP le remboursement des frais d'utilisation des locaux, de son matériel et la mise à disposition du personnel administratif pour l'exercice 2012. Ce remboursement est fixé à QUATRE CENT QUARANTE EUROS (440 €) pour l'utilisation des locaux et de son matériel et à 20 heures à VINGT DEUX EUROS (22 €) pour la mise à disposition du personnel administratif ;
- * charge le Maire d'émettre le titre correspondant.

9. DIVERS

Subventions 2013

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes pour 2013 :
et d'imputer lesdites sommes à l'article 6574 du budget.

| Bénéficiaire | Compte bancaire | Montant subvention |
|------------------------------|---|--------------------|
| Ronde des Fêtes | 10278/03051/00013730745 63 CCM BLOTZHEIM | 1 000,00 € |
| Comité des Fêtes FELDBACH | 10278/03134/00023209045 50 CCM REGIO PLUS | 2 000,00 € |

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance .



L'association "RONDE des fêtes" est née dans le Sundgau, en 1982, sous l'impulsion du président Roland Simon. Elle comptait, à ses débuts, douze localités membres. Très rapidement, des organisateurs de fêtes d'autres villages du Sundgau, mais aussi du centre et du Nord du département, exprimèrent le souhait de rejoindre l'association. C'est ainsi que naquit, en 1987, la RONDE des fêtes de la Hardt au Vignoble, puis en 1990 la RONDE des fêtes du Ried au Vignoble.

Face au grand nombre de fêtes villageoises organisées dans le département, la création d'une association s'est en effet avérée indispensable. Elle permet aux organisateurs d'harmoniser le calendrier des manifestations et d'éviter la concurrence entre les fêtes d'un même secteur.

Outre l'établissement d'un calendrier plus équilibré, l'association se fixa d'autres objectifs : devenir outil de promotion collective et label de qualité pour chacune des fêtes se déroulant sous son égide; promouvoir, à travers "ces rendez-vous de l'amitié et de la joie de vivre", notre région, son patrimoine culturel, ses villages et ses traditions.

La RONDE aujourd'hui, ce n'est pas seulement un calendrier. C'est aussi une véritable structure, une équipe de bénévoles épaulée par une salariée. Ensemble, ils assurent la vie et l'animation de l'association, au bénéfice de la promotion des fêtes et de notre région.

La RONDE, c'est également une grande famille, formée d'organisateur et de municipalités, de partenaires et de sponsors, qui apportent à l'association le soutien médiatique et financier nécessaire à la poursuite et au développement de ses activités.

Par sa conception et dans son esprit, la RONDE des fêtes souligne l'importance sociologique, touristique et économique de la fête en Alsace.

DELIBERATIONS SIAEP FELDBACH-RIESPACH

SEANCE DU 24 JANVIER 2013

Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 24 janvier 2013 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Président.



Présents : MM. HEIMBURGER André, DANGELSER Michel, VETTER Maurice,
BRAND Jean-Paul, GASSER Paul, REDERSTORFF Christian,
Mme MULLER Marie-Josée.
Secrétaire de séance : Mme IFFENECKER Doris.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu du 26 juillet 2012 ;
2. Avancement des travaux ;
3. Elaboration des conventions de mise à disposition des ouvriers communaux, du personnel administratif et des biens de Feldbach et Riespach au profit du SIAEP :
 - * Mise à disposition de biens de la commune de FELDBACH ;
 - * Mise à disposition de biens de la commune de RIESPACH
 - * Mise à disposition des ouvriers communaux
 - * Participation des communes membres
 - * Demande de remboursement de la commune de FELDBACH pour utilisation des locaux, matériel et mise à disposition du personnel administratif
4. Fonctionnement et financement futurs du Syndicat d'Eau ;
5. Divers.
 - a. Prêt de 400 000 € ;
 - b. Remboursement de la ligne de trésorerie ;
 - c. Télégestion.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUILLET 2012

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Président. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le plus gros des travaux est terminé. Prochainement, auront lieu les pré réceptions d'ouvrages. Quelques détails restent en suspend, qui seront finalisés lors de la réception des travaux.

3. ELABORATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES OUVRIERS COMMUNAUX, DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DES BIENS DE FELDBACH ET RIESPACH AU PROFIT DU SIAEP

Mise à disposition de biens de la commune de FELDBACH

Le Président rend compte qu'à ce jour des biens relatifs à la production d'eau demeurent inscrits à l'inventaire communal de FELDBACH. Or ces biens doivent faire l'objet d'un transfert auprès du SIAEP qui a compétence pleine et entière à cet effet.

Après en avoir délibéré, à la demande de M. le Trésorier de Ferrette, le Comité Syndical décide à l'unanimité : d'accepter la mise à disposition des biens de la commune de FELDBACH, à l'effet au 1^{er} juillet 2012, à savoir :

- un terrain de 4 ares situé dans la forêt du « Jungholz », cadastré section 4 parcelle 17 sur lequel a été mis en place un forage en vue de la production d'eau potable ;
- un terrain sur lequel est situé le réservoir au lieudit « Tschoebler », cadastré section 4 parcelle 118 ;
- un réservoir situé à RIESPACH au lieudit « Tschoebler », cadastré section 4 parcelle 118.

d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens à intervenir et en tant que besoin à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Mise à disposition de biens de la commune de RIESPACH

Le Président rend compte qu'à ce jour des biens relatifs à la production d'eau demeurent inscrits à l'inventaire communal de RIESPACH. Or ces biens doivent faire l'objet d'un transfert auprès du SIAEP qui a compétence pleine et entière à cet effet.

Après en avoir délibéré, à la demande de M. le Trésorier de Ferrette, le Comité Syndical décide à l'unanimité : d'accepter la mise à disposition des biens de la commune de RIESPACH, à l'effet du 1^{er} juillet 2012, à savoir :

- une station de pompage située à Riespach au lieudit « Kohlholz », cadastrée section 3 parcelle 105 ;
- une première source située à Riespach au lieudit « Kohlholz », cadastrée section 3 parcelle 105 ;
- une deuxième source située à Riespach au lieudit « Lottenmatten », cadastrée section 3 parcelle 104,

d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens à intervenir et en tant que besoin à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Mise à disposition des ouvriers communaux

Le Président rend compte que conformément aux statuts du SIAEP ce dernier peut faire appel conjointement aux ouvriers communaux des deux communes pour tous travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine syndical. Conformément à l'article L5211-411-II du CGCT une convention doit être conclue entre le syndicat et les communes intéressées pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à la demande de M. le Trésorier de Ferrette, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition des ouvriers communaux des communes de FELDBACH et de RIESPACH ;
- * d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des ouvriers communaux

Participation des communes membres

En l'absence de consommations mesurables, le Comité du Syndicat : décide à titre provisoire et révocable, pour les exercices 2010 à 2012, de déroger à l'article 10 des statuts du Syndicat en remplaçant le produit de la vente de l'eau par appel de participations des communes membres, dans la proportion de 60 % pour RIESPACH et de 40 % pour FELDBACH ; charge le Président d'émettre les titres correspondants.

Demande de remboursement de la commune de FELDBACH pour utilisation des locaux, matériel et mise à disposition du personnel administratif

Le Président informe le Conseil Syndical que la commune de FELDBACH demande le remboursement des frais d'utilisation des ses locaux, de son matériel et la mise à disposition du personnel administratif pour l'exercice 2012 pour un montant de QUATRE CENT QUARANTE EUROS (440,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'accepter cette demande.

4. FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT FUTURS DU SYNDICAT D'EAU

Pour l'année 2012, le calcul de la participation des Communes de Feldbach et Riespach sera fait sur la base d'un taux de 40 % pour Feldbach et 60 % pour Riespach.

Pour l'année 2013, le calcul se fera suivant la consommation de chaque Commune.

5. DIVERS

Prêt de 400 000 €

Il serait éventuellement envisageable de renégocier le prêt de 400 000 € suite à la baisse des taux d'intérêts. Madame le Maire de Riespach se propose de recontacter Monsieur METZGER, Directeur du Crédit Mutuel REGIO PLUS à Waldighoffen.

Remboursement ligne de trésorerie

Vu la rentrée des subventions, il serait possible de rembourser un montant de 300 000 € sur la ligne de trésorerie.

Télégestion

L'Entreprise CERIA installera la télégestion à la chaufferie, ce qui permettra à notre ouvrier communal de piloter au mieux l'ensemble des ouvrages.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 22 h 15.

S I S F E L D B A C H - R I E S P A C H

Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach



SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2012

Présence:

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, Mme Yvonne GASSER, Vice-présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. André HEIMBURGER, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, M. Luc OBERLI, 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, MM. Michel MELBECK et Martin BIHR, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, Mmes Claudine CORSICO et Noémie GINTZ, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence: Néant

Secrétaire de Séance : Mme Rachel Goral

1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 11 avril 2012

Le Procès Verbal de la séance du 11 avril 2012 n'appelant aucune observation est approuvé.

2.-Renouvellement du CDD de M. Maxence BRAND

Monsieur le Président fait part à l'ensemble des membres du comité syndical de la nécessité de renouveler le contrat de M. Maxence BRAND, ATSEM à temps partiel, étant donné la croissance continue du nombre d'enfants de maternelle scolarisés dans notre école intercommunale Riespach-Feldbach.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- * accepte le renouvellement du contrat à durée déterminée pour une période d'une année reconductible de M. Maxence BRAND, domicilié à Riespach, 20 rue de l'Eglise.
- * décide de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut/majoré 299/310 d'après le cadre d'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- * charge M. le Président de prendre les dispositions nécessaires au renouvellement et à la signature du contrat de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil syndical est clos à 20h15

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

Présence:

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. André HEIMBURGER, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, M. Martin BIHR, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, Mme Claudine CORSICO, déléguée de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence: M. Luc OBERLI, 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach avec procuration à M. André HEIMBURGER, Mme Noémie GINTZ et Michel MELBECK.

Secrétaire de Séance : Mme Rachel Goral

1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 7 septembre 2012

Le Procès Verbal de la séance du 7 septembre 2012 n'appelant aucune observation est approuvé.

2 - L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Considérant :

- * la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88 et 111,

- * le décret n° 91-875 modifié du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale
 - * le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (Journal Officiel du 28 décembre 1997)
 - * l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (Journal Officiel du 28 décembre 1997)
 - * la circulaire n° NOR/INT/A/96/00130/C du 31 octobre 1996 relative au régime indemnitaire des préfetures
 - * la circulaire n° NOR/INT/A/98/00005/C du 12 janvier 1998 relative à l'application du décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 précité,
 - * le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (Journal Officiel du 15 janvier 2002)
 - * l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de l'indemnité d'administration et de technicité (Journal Officiel du 15 janvier 2002)
 - * le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux
- décide d'instituer à compter du 1^{er} novembre 2012 le régime indemnitaire comme suit :

Les fonctionnaires titulaires stagiaires et les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emploi suivants :

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.)
- Agents territoriaux d'animation/ accompagnateur transports scolaires

pourront bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité.

L'attribution individuelle est modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions (responsabilité, qualité du service rendu, présence)

Le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 3 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

M. le Président procédera aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

taux moyen x coefficient (de 1 à 8) x nombre d'effectifs

$$464,32 * 14,45/35 + 449,33 * 3,44/35 + 464,32 * 70,41\% * 3 = 1688.37 \text{ Euros}$$

en fonction de la manière de servir des agents du S.I.S., dans la limite du plafond arrêté au coefficient 3.

Le versement de l'indemnité d'administration et de technicité se fera selon une périodicité mensuelle.

3.- Embauche de l'accompagnatrice de bus en contrat à durée indéterminée

Vu la nécessité de faire accompagner les élèves pendant le transport scolaire en bus entre Riespach et Feldbach

Attendu que le contrat en CDD de Mme Galland Chantal, accompagnatrice des enfants dans le bus scolaire arrive à terme au 31.12.2012

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- * Décide de conclure un contrat à durée indéterminée avec Mme Galland Chantal à partir du 1^{er} janvier 2013, pour une durée inchangée de 3,44 heures/semaine.
- * Décide que la rémunération afférente au poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe est évaluée à l'indice brut/majoré 303/311 d'après la grille indiciaire de la fonction publique territoriale et que cette rémunération suivra la revalorisation indiciaire au même titre que les agents titulaires.
- * Approuve le remplacement par Mme Chantal Galland des ATSEM lors de leurs absences, et la rémunérera de ce fait en heures supplémentaires.

Autorise M. le Président à signer le nouveau contrat.

4.- Poste d'animateur multimédia vacant

Suite à la démission au 1^{er} mai 2012 de l'agent d'animation et d'après l'avis général des enseignants quant à l'utilité d'avoir une personne en charge du centre informatique et de la bibliothèque de l'école, le conseil syndical, après en avoir délibéré:

- * Décide la création d'un emploi contractuel d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet
- * Propose dans un premier temps de publier la vacance de poste dans les communes de Riespach et de Feldbach

charge M. le Président et Mme la Vice-Présidente de rencontrer les candidat(e)s à ce poste, avant de procéder à l'embauche lors d'une prochaine séance du Conseil Syndical.

5.- Divers

M. le Président fait part à l'ensemble du conseil syndical du bon déroulement du stage effectué par Melle Marie-Noëlle SEEL du 14 au 25 mai 2012.

M. le Président informe le conseil que suite à la demande de l'Association Vermeil de Riespach pour la mise à disposition de la salle informatique, une autre alternative a été trouvée par cette association et de ce fait elle n'utilisera donc pas les locaux scolaires.

Suite au dernier conseil d'école et pour une bonne harmonie entre le personnel enseignant et l'agent technique de l'école de Riespach, un ajustement des heures de présence de cette dernière est souhaité.

M. le Président informe le conseil de l'utilité d'acquérir un nouveau chariot avec séparation des sacs de déchets pour l'agent technique de l'école de Riespach.

Le Conseil Général, à qui l'on a confié la compétence en matière d'organisation des transports scolaires, a transmis un courrier aux syndicats et aux communes concernés par la mise en place d'un transport scolaire pour les enfants de maternelles et de primaires. En effet, ce dernier remboursait jusqu'alors dans sa totalité les coûts relatifs au transport scolaire du SIS de Riespach-Feldbach. A compter de la rentrée 2012-2013, sa participation ne sera que de 82,5%, la différence restant à la charge du syndicat.

Suite à la demande des nouveaux élus de Feldbach, une visite de l'école de Riespach aura lieu le dimanche 2 décembre au matin pour l'ensemble des membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil syndical est clos à 21h20.

SEANCE DU 9 AVRIL 2013

Présence:

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, , Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. André HEIMBURGER, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, , Mme Audrey REUGE, déléguée de Riespach, Mme Claudine CORSICO, déléguée de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence:

M. Michel MELBECK, avec procuration à M. Matthieu GRIENENBERGER, M. Martin BIHR avec procuration à Mme Audrey REUGE, M. Luc OBERLI, , 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, avec procuration à M. André HEIMBURGER et Mme Noémie GINTZ, avec procuration à Mme Claudine CORSICO.

1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 25 octobre 2012

Le Procès Verbal de la séance du 25 octobre 2012 n'appelant aucune observation est approuvé.

2.- Compte Administratif 2012

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit:**Recettes**

| | |
|---|---------------|
| 13248-OFI Subvention autres communes | 4898,00 |
| 10222-OFI Fctva | 302,00 |
| 1068-OFI <u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u> | <u>713,67</u> |
| TOTAL RECETTES | 5 913,67 € |

| Libellés | Investissements | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 6 863,24 | | | 19 521,61 | | 12 658,37 |
| Opérations de l'exercice | 1939,71 | 8 089,28 | 132 709,29 | 127 562,71 | 134 649,00 | 135 651,99 |
| TOTAUX | 8 802,95 | 8 089,28 | 132 709,29 | 147 084,32 | 134 649,00 | 148 310,36 |
| Résultat de clôture | 713,67 | | | 14 375,03 | | 13 661,36 |
| Restes à réaliser | 3,29 | 716,96 | | | 3,29 | 716,96 |
| TOTAUX CUMULÉS | 8 806,24 | 8 806,24 | 132 709,29 | 147 084,32 | 134 652,29 | 149 027,32 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | 14 375,03 | | 14 375,03 |

- ☞ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- ☞ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- ☞ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.- Compte de gestion 2012 de M. Claude Ipponich, Receveur

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER, Président,

- ☞ Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- ☞ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;
- ☞ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- ☞ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- ☞ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire
- ☞ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- ☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4.- Affectation du résultat 2012

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

| | |
|--|-------------|
| Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2012 | 14 375,03€ |
| affecté à | |
| c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté | 13 661,36 € |
| c/1068 (R) Couverture du déficit d'investissement N-1..... | 713,67 € |

5.- Budget Primitif 2013 du Syndicat Intercommunal Scolaire

a) Le Comité Syndical vote le budget primitif 2013 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|---------|---|---------------|
| 2183-01 | Matériel bureautique et informatique | 4 500,00 |
| 2184-01 | Mobilier scolaire | 700,00 |
| 001-0F1 | <u>Déficit d'investissement reporté</u> | <u>713,67</u> |
| | TOTAL DEPENSES | 5 913,67 € |

Section de fonctionnement**Dépenses**

| | | |
|-------------|---|---------------------|
| 60612 | Electricité bâtiments | 5 100,00 |
| 60621 | Combustibles | 17 000,00 |
| 60631 | Fourniture entretien | 900,00 |
| 60632 | Fourniture petit équipement | 150,00 |
| 6064 | Fournitures administratives | 1 300,00 |
| 6065 | BCD Livres Disques | 500,00 |
| 6067 | Fournitures scolaires | 5 000,00 |
| 61522 | Entretien de bâtiments | 1 000,00 |
| 6156 | Maintenance (photocopieurs, ordinateurs) | 1 800,00 |
| 6225 | Indemnité comptable | 250,00 |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | 880,00 |
| 6247 | Transports collectifs | 34 680,00 |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 150,00 |
| 6262 | Frais télécommunications | 1 600,00 |
| 62878 | Remboursé Frais électricité à Feldbach | 1 400,00 |
| 6288 | Entrées piscine | 1 000,00 |
| 6218 | M.A.D. Personnel | 25 000,00 |
| 6336 | Cotisations CNFPT & CDG | 200,00 |
| 6411 | Personnel titulaire | 16 300,00 |
| 6413 | Personnel non titulaire | 17 500,00 |
| 6451 | Charges sociales personnel titulaire | 10 000,00 |
| 6456 | Cotisation FNC Suppl.familial | 322,00 |
| 6475 | Médecine du travail | 300,00 |
| 6531 | Indemnités Elus | 3 100,00 |
| 6533 | Cotisations retraite élus | 120,00 |
| <u>6574</u> | <u>Subvention fonctionnement associations</u> | <u>300,00</u> |
| | TOTAL DÉPENSES | 145 852,00 € |

Recettes

| | | |
|-------|------------------------------------|---------------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement N-1 | 13 661,36 |
| 7473 | Subvention Département | 25 000,00 |
| 74742 | <u>Participations des Communes</u> | <u>107 190,64</u> |
| | TOTAL RECETTES | 145 852,00 € |

Balance générale

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépenses: | 155 076,24 € | <input checked="" type="checkbox"/> Recettes | 155 076,24 € |
| Investissement: | 5 913,67 | Investissement: | 5 913,67 |
| Fonctionnement: | 145 852,00 | Fonctionnement: | 145 852,00 |

Le présent budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

b) Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Mixte de RIESPACH-FELDBACH

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention annuelle de fonctionnement de 200 Euros à l'Association Culture et Loisirs Ecole Mixte de Riespach-Feldbach afin de participer à ses frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2013 et de la soutenir dans son action culturelle et éducative.

Cette somme sera virée sur le compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus Waldighoffen au nom de ladite association.

c) Subvention à la Prévention Routière

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde à l'Association La Prévention Routière dont le siège du Comité Départemental est à Colmar, 7 Avenue du Général De Gaulle, une subvention de 100,00 €, au titre de l'exercice 2013 somme qui sera virée au compte n° 30004 00486 00020780908 88 ouvert à la BNP PARIBAS COLMAR au nom de ladite association.

6.- Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2013

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2013 comme suit :

RIESPACH : 67 253,18 €, soit 60 % des dépenses prévisibles, dont

64 314,38€ en fonctionnement

2 938,80€ en investissement

FELDBACH : 44 835,46 €, soit 40 % des dépenses prévisibles, dont

42 876,26€ en fonctionnement

1 959,20€ en investissement

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

7- Divers

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical que les inscriptions en petite section maternelle ont eu lieu le jeudi 28 mars et sont au nombre de 14 pour les deux communes.

Comme annoncé dans une précédente réunion, les subventions versées par le département pour financer les transports scolaires sont réduites de 17,5%, la différence étant à la charge du SIS.

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical que des problèmes de connexions informatiques étaient récurrents à l'école de Riespach. Des câblages ont été réalisés pour palier à ces désagréments.

M. Le Président fait part à l'ensemble du Conseil des suites de la création du poste d'adjoint d'animation. Les candidats rencontrés sont au nombre de 4. A ce jour, ce poste n'est toujours pas attribué, en raison d'une part de la réforme des rythmes scolaires et d'autre part de l'évaluation du besoin d'un adjoint pour l'animation informatique.

M. Le Président fait part à l'ensemble du Conseil de la décision unanime des deux communes de reporter la réforme des rythmes scolaires sur 4,5 jours à la rentrée 2014.

Pour finir, M. le Président informe le Conseil Syndical que les tarifs d'entrées à la piscine de Ferrette vont considérablement augmenter pour la rentrée prochaine. Cependant à l'avenir, en raison de l'entrée de nos deux communes à la Communauté des Communes du Canton du Jura, ses entrées seront gratuites.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre ne demandant plus la parole, le Conseil est clos à 21h30.

BLOC NOTES

UNE INITIATIVE DE NOS PLUS JEUNES SAPEURS POMPIERS

On se souvient des événements de la Saint Sylvestre à Mulhouse : attaque de sapeurs pompiers et caillassage de leur véhicule. Ces violents incidents ont révolté la communauté des sapeurs pompiers qui a décidé de réagir par une grande manifestation silencieuse le samedi 19 janvier 2013.

Six de nos plus jeunes sapeurs pompiers ont pris l'initiative d'y participer pour représenter le CPI de Feldbach. Accompagnés d'un des Adjointes au maire de notre Commune, ils ont arpenté le pavé mulhousien pour dire leur refus de l'usage de la violence à l'égard des sapeurs pompiers (le plus souvent volontaires) dans leurs missions de secours et d'assistance à la population.

Belle initiative : BRAVO !!!



Légende : de gauche à droite :

les SP Cédric Renger – Jean-Claude Seel – Christophe Rocklin – Romain Linder
- Gilles Stehlin. et le JSP Philippe Rocklin au 1^{er} rang.

ARRETE MUNICIPAL

Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de la Commune de FELDBACH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542.2, L.2542.4 et L.2542.10 ;

VU le Code Pénal et notamment les articles R131.13 et R.623.2 ;

VU le Code de procédure pénale et notamment les articles 16,17, 20 et 21;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1, 12, L48, L49, R48-13 et R48-5;

VU la loi N°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

VU le décret N°73302 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du titre 1er

du livre 1er du Code de la Santé Publique ;

VU le décret N°95.408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et

modifiant le Code de la Santé Publique;

VU le décret N°95.409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31

décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatif aux agents de l'État et des

communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation

des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit ;

VU l'arrêté interministériel du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de

voisinage ;

VU la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

ARRETE

Article 1 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 7 heures à 21 heures

et sont strictement interdits les dimanches, le Jour de l'Ascension et le 15 août.

Article 2 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 3 :

Le Maire et les agents communaux désignés par le Maire, agréés par le procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées à l'article 3 du décret N°95.409 du 18 avril 1995 susvisés, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante: justificatif de domicile, demande de carte d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie,

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit(e) auprès du secrétariat de mairie. Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette démarche simplifiera considérablement vos démarches administratives.

Vous êtes donc cordialement invité(é) à venir vous présenter en Mairie, afin de:

- ◆ recevoir tous les renseignements utiles sur Feldbach
- ◆ vous voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets
- ◆ demander votre inscription sur la liste électorale ou changer votre domiciliation
- ◆ prendre connaissance le cas échéant des démarches administratives accompagnant votre changement de domicile, etc...

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables d'informer la Mairie lors de changements de locataires enregistrés dans les logements loués.

Merci d'avance !

Petit rappel

A l'occasion de la **KERMESSE DE L'ECOLE**

le dimanche 23 juin 2013

Les écoliers et parents passeront à votre domicile à Feldbach

Mercredi 19 juin 2013 entre 17h et 19h

pour ramasser les lots que vous voudrez bien leur donner.

POUBELLES

Sélectif (sacs jaunes) : les MARDIS

Ordures ménagères(Bacs): les JEUDIS

PROCHAIN ENCOMBRANTS : Mardi 18 juin 2013

SVP: Veuillez sortir vos poubelles la veille au soir ou tôt le matin et non pas 2 jours avant la levée, pour limiter la dispersion sur la chaussée
(animaux errants)

CARNET DU JOUR



Mariage

Thomas HEMMERLIN & Laurence Isabelle LITZLER

ont uni leurs destins le

18 mai 2013

à Feldbach



Naissances

Anaëlle BRUNNER

née le **13 mai 2013**

à Altkirch

filles de **Sébastien Paul BRUNNER** et de **Catherine OTT**



Maëlie Chantal Evelyne FAIVRE

née le **4 juin 2013**

à Altkirch



filles de **Michaël Jacques René FAIVRE** et de **Laetitia Josiane Géraldine DURIAUX**

JOURNEE HAUT-RHIN PROPRE

Samedi matin 6 avril une seizaine de volontaires bénévoles ont ramassé les déchets sur les bords de routes aux entrées de notre village pour qu'il retrouve un aspect encore plus propre et contribuer ainsi par cette signature éco-citoyenne à la belle image de Feldbach , en offrant deux heures de son temps.



Après la distribution de sacs poubelles et de gants fournis par le Conseil Général du Haut-Rhin la fructueuse collecte de déchets a démarré, les plus vieux encadrant les plus jeunes en écoutant leurs commentaires sur la diversité et provenance des découvertes du jour.

Feldbach peut ainsi être rangé au rayon « propre » pour un certain temps, jusqu'au prochain « lancer » de sachets de couches , paquets de cigarettes rédigées en allemand , de canettes ou bouteilles, ou reliquats d'illustres repas des fast-food de la région.



Un goûter et un rafraichissement vinrent conclure cette matinée de travail



Nos remerciements à tous les participants

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mercredi 5 juin 2013

ATELIER MUNICIPAL

Une invasion d'ouvriers municipaux en herbe ?

On aurait pu le penser, vu l'effervescence qui régnait en ce lieu, une vraie ruche en activité.



Une conjugaison de talents

Claudine, Noémie, Chantal et quelques mamans avec les conseils judiciaires et l'assistance technique de Christophe ont retrouvé les écoliers du village âgés de 4 à 11 ans : Alexia, Alexis, Anaïs, Arnaud, Arthur, Hugo, Justine, Joanne, Lucas, Louise, Maeva, Marie, Marius, Mathéo, Nathan, Noë, Olivia, Stéphane et Titouan pour peindre une première couche des panneaux de signalisation imaginés et conçus lors des deux premières matinées de préparation.



Ce seront des panneaux pédagogiques et ludiques pour inciter les automobilistes à lever le pied, à faire attention aux enfants et à respecter les limitations.

C'est aussi un bon moyen de sensibiliser les enfants sur les dangers de la route. On vous laisse la surprise de la découverte lors de la mise en place des panneaux



Les beaux jours arrivent

L'Association "Sports et Loisirs Feldbach-Riespach" propose depuis quelques années à Feldbach, la pratique du badminton et du tennis dans une ambiance conviviale.

Pour le **badminton**, les sportifs amateurs se retrouvent ainsi une à trois fois par semaine, les lundis, mardis et jeudis de 19h00-19h30 à 21 h 00



Les beaux jours arrivent, les adeptes du tennis se retrouvent sur le court de Feldbach, ouvert de mars à novembre.

Les cours de **tennis** se déroulent les mercredis soir de 18h30–19h00 à 20h00.



Si vous avez envie de nous rejoindre, vous pouvez contacter :

Pascal Devaux : ☎ **03.69.63.51.47**

qui se fera un plaisir de vous renseigner.

L'association vous souhaite de belles vacances ensoleillées

Invitation

Monseigneur Jean-Pierre GRALLET,
Archevêque de Strasbourg
la paroisse Saint-Jacques-Le-Majeur de Feldbach,
la commune de Feldbach,
ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition
« Le Petit « rien » David, vient à bout de la « Force » toute puissante de Goliath »
Myriam MARTEL
le vendredi 14 juin 2013 à 18 heures
en l'église romane Saint-Jacques-Le-Majeur de Feldbach
en présence de M. le Chanoine Rodolphe VIGNERON

Avec l'aimable participation de
Dominique FELDTRAUER : soprano
Alain FAVALETTO : baryton
Christine GOEPFERT : piano

Vernissage

CHEMINS d'Art Sacré

Myriam MARTEL

16^e Chemin d'Art Sacré

Chemin d'Art Sacré
16, rue Brûlée - 67081 STRASBOURG Cedex
03 88 21 29 80 - 06 87 71 28 88
bertrand.schlund@sfr.fr



Le 14 Juillet 2013 Feldbach sera en fête.

Cette année cette journée promet d'être doublement festive.

Le comité des fêtes prépare depuis plusieurs semaines le programme de cette journée avec animations musicales, artistiques, culturelles etc... et à l'abri des ateliers, restauration et nouvelle création !

(à découvrir)

La journée débutera comme tous les ans à 7 H par le marché aux puces, où nous vous invitons à participer activement (vous avez certainement un grenier ou une cave à débarrasser !) tarif préférentiel pour les habitants de Feldbach.

A 10 H vous aurez l'occasion de participer à la messe célébrée cette année par le curé Thuet (ancien curé doyen de notre secteur) et animée par les chorales Sainte-Cécile de Cornol- Courgenay, Jura suisse.

Tout au long de la journée, découverte de nombreux stands d'artisanat, animations diverses, musique, folklore, démonstrations de karaté et bien sûr restauration dans les différentes associations.

Pour les artistes de tout âge, n'hésitez pas à exposer et à partager votre savoir-faire.

Renseignements et inscriptions,

Artisanat : Marguerite Dattler : 03.89.07.97.09

Marché aux puces : Sylvie Renger : 03.89.25.87.58

Bulletin d'inscription joint dans l' Echo de Feldbach

Le comité et les associations vous souhaitent une agréable journée.

Merci d'avance pour votre participation et votre soutien.

Marguerite DATTLER



Le mariage pour tous a fait des heureux.

Il n'y avait pas de raison à ce que notre Alsacien de service ne trouve pas chaussure à son pied et ne convole en justes noces au carrefour central devant des témoins de circonstance.

LES INITIATIVES DU COEUR FELDBACH

A l'occasion de la
fête des rues
de Feldbach
qui aura lieu le
14 Juillet 2013
nous organiserons
un stand de vente de
livres au bénéfice de

L'association

«Le rêve d'Alexia»



**Profitez du rangement
de printemps pour
ranger votre
bibliothèque ou
votre grenier
et venez déposer tous
les livres que vous ne
lisez plus sur le banc à
l'entrée de la
mairie du village !**

Grand merci à tous

Dans le cadre de la fête des rues
à FELDBACH

Les Initiatives du Cœur
soutiennent l'association

Le rêve d'Alexia

le 14 juillet 2013 de 7h à 18h

Vente de livres
Vente d'objets faits main
de décors de portes
et de porte-clés Alexia



Lâcher de ballons

à 16h

devant l'Eglise

Notre stand est dans la rue de l'Eglise

BLOC-NOTES



Encore **Merci** de tout cœur
pour votre participation à l'opération
« Lièvres de Pâques »
du vendredi 8 mars et samedi 9 mars 2013



Nous avons récolté 824 euros pour la vente de 600 lièvres ;

un grand merci à tous les bénévoles qui ont fait du porte à porte et merci de votre accueil ;

Un grand merci à Katia pour l'équipe de Feldbach :

Amandine ; Alexis ; Stephane ; Clay ; Johanna ; Valentine ; Pauline ; Laura ; Fiona ; Marie , etc

Un grand merci à Martine pour l'équipe de Riespach ; Elsa ; Agathe etc

Invitation



Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien.

Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi.

Soyez les bienvenues.

Mardi 24 Septembre 2013

à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45

L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

THEME :

Jésus et les femmes de son temps

par Mme Liliane FAVARGER

*Mariée et maman de 3 jeunes adultes. Elle co-dirige les petits déjeuners contacts en Suisse.
Fille de missionnaire, elle a vécu 20 ans aux Caraïbes.*

Participation aux frais : 3 € par personne

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans
La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association.

Adresse mail : cafecontactdusundgau@orange.fr

LE RETOUR DES CALVAIRES À FELDBACH

Dans le n°44 du bulletin communal de Feldbach en septembre 2007 avec titre : La grande misère de nos calvaires à Feldbach, je m'étais inquiété de la démolition accidentelle de quatre de nos calvaires sur les six dont la paroisse de Feldbach est dotée depuis mémoire d'homme.

Plus de cinq années ont passé depuis lors. J'aurais bien voulu en savoir plus, d'une part sur l'histoire qui entoure ces œuvres d'art léguées par nos ancêtres, et d'autre part sur les donateurs, témoins de leur foi chrétienne. Ce qu'on sait en général, c'est qu'un accident mortel, un malheur grave, une épidémie sont à l'origine de leur création.

Mais force est de constater que le sujet, apparemment, ne passionne pas grand monde, car au plan local, rares furent les réactions. La transmission orale serait-elle à ce point en panne ? Les faits divers seraient-ils secret gardé ?



Pourtant, ce vide regrettable, n'est pas une raison suffisante pour tout laisser tomber. Que non ; une consultation des archives de la mairie de Feldbach, ne m'a guère aidé, ni les archives départementales à Colmar, une fois de plus. Le dossier ciblé sorti ne contenant que des documents en latin signés par l'évêque de Strasbourg mais sans la moindre trace sur les histoires ou donateurs en question.

Cependant si du côté découverte de documents révélateurs je suis resté sur ma faim, en le regrettant beaucoup, la situation sur place par contre, a évolué favorablement pendant les années écoulées.

Ainsi trois des quatre calvaires sinistrés ont depuis lors été reconstruits, les frais étant pris en charge par les assurances des voitures en cause à savoir :

- * rue de Bisel,
- * rue de Moernach,
- * rue de Riespach,

Il restait donc en ce début 2012 le problème de la croix, route de Ferrette, disparue sans laisser de traces.

Alors je commençais à envisager sérieusement un ouvrage en bois de chêne, que j'aurais pu, sans autre forme de procès, réaliser moi-même en y consacrant de plein gré le nécessaire temps d'activité professionnelle dont je dispose en tant que retraité quelque peu actif.

Mais il était écrit quelque part que mon appel de septembre 2007, en dépit du temps passé, n'aura pas été vain. En



effet, un beau jour de ce début de l'année 2012, une heureuse surprise m'attendait ; de généreux donateurs, soucieux de la sauvegarde de ce patrimoine, offrent le financement de ce calvaire manquant, mais tiennent à rester anonymes, ce qui est d'autant plus méritoire. Le seul souhait émis étant que la commune prenne en charge l'entretien des abords immédiats.

Ainsi, j'ai eu l'honneur de gérer l'affaire et le 25 juillet 2012 (tiens quelle coïncidence le jour même de notre fête patronale de la paroisse, St Jacques le Majeur, jadis fêté en grande solennité aussi le jour de semaine, sans la moindre dérogation), un beau calvaire en granit du Tarn fut érigé par l'entreprise Higelin de Seppois-le-Bas, au même emplacement que l'ancien au lieu dit Vorderplon, parcelle n° 95, section 06 avec l'inscription en lettres gravées, dorées à l'or en feuille : » Dans ton royaume souviens-toi de nous Seigneur ».



Voilà donc le retour de nos calvaires après une période malheureuse de sinistres. Remercions chaleureusement les donateurs généreux pour ce geste méritoire plein de symbole.

Remercions aussi à cette occasion, pour leur accord sans réserve en faveur de l'implantation, le propriétaire M. Yves Walzer de Schlierbach et l'exploitant agricole M. Sébastien Stoessel. Il faut noter que cette parcelle était propriété de M. Welmelinger Eugène qui l'avait vendue dans les années

70 à M. Misslin Marcel, qui, par la suite, l'a revendue à M. Walzer.



J'ai adressé une missive à la mairie de Feldbach transmettant le souhait des donateurs quant à l'entretien de ces sites, à prendre en charge par la commune dans le cas où personne du privé ne s'occuperait de l'un ou l'autre. J'ajoute pour ma part une suggestion ; c'est planter des arbustes décoratifs aux alentours immédiats des quatre qui ne sont pas équipés de clôture, non pas pour créer des frais supplémentaires à la commune, mais pour garantir à moindre frais, l'entretien facile et respectueux de ces ouvrages d'art pour l'avenir.

Les entreprises de Monuments Funéraires Gassmann et Higelin se sont partagé la fourniture :

- * Gassmann: rues de Bisel et de Moernach,
- * Higelin: rues de Riespach et de Ferrette.



Mais revenons un instant en arrière, aux années 30 de ma jeunesse et en-deçà, fort de souvenirs marquants. Les six calvaires situés en bord de route nous impressionnaient fortement en tant que jeunes. L'enseignement du catéchisme nous ouvrait l'horizon sur l'histoire du christianisme. Ces monuments étaient par conséquent l'objet de toutes les attentions, entretien, fleurissement (on ne nous bassinaut pas de laïcisme à l'époque).

Alors que l'année durant, en se rendant à pied aux champs et prés aux côtés de nos parents, répondant aux exigences des travaux de saison : fenaison, moisson, regain, récolte de pommes de terre, betteraves, etc. en passant devant un calvaire, on s'arrêtait un instant, ôtait la casquette, signe de croix et une courte prière close par un « Loué soit Jésus-Christ » ou « gelobt sei Jesus Christus ».

La semaine des rogations, pour sa part, au mois de juin, constituait un moment fort du calendrier liturgique de l'année. Après le lundi qui menait la procession à l'église de Riespach, le mardi à l'église de Bisel, le mercredi c'était la « Banprozession », la procession autour du village avec pause recueillement, prières et chants devant chacun des six calvaires, pour bénir les récoltes et obtenir la protection divine. M. le Curé entouré des servants de messe, appuyé par la Chorale, donnait le ton alors que les fidèles récitaient le chapelet en cours de route, croix et bannière ouvrant la marche. Aujourd'hui la motorisation tout azimut, la densité de circulation des autos sur les routes ont carrément effacé ce genre de manifestations religieuses ; on file à 90 à l'heure, modernité oblige, tout va plus vite, mais on n'a plus le temps !!!



Heureux d'avoir pu apporter en cette année 2012 mon modeste concours à cette restauration que nous devons à la mémoire de nos ancêtres à l'égard de ces œuvres d'art qui méritent dorénavant tous nos soins. Rien n'empêche à présent les descendants des familles qui depuis des générations avaient tenu ce rôle si précieux, à savoir les familles Rederstorf, Welmelinger, Flota, Stoecklin, etc. avec de nouveaux fidèles sensibilisés, de reprendre le flambeau, si ce n'est que pour le fleurissement.

Espérons que Saint Christophe le patron des voitures, veuille bien protéger ces précieux sites témoins du passé, à l'avenir, de tout accident à effet destructif.

Et la parole est désormais à la Paroisse pour étudier s'il y a lieu de procéder à une bénédiction de ces nouveaux calvaires, qui, avec les anciens préservés, veillent tels des gardiens permanents sur les entrées de notre cher Feldbach.



AUPRES DE MON ARBRE

Envie de savoir l'origine de son nom, de connaître l'endroit d'où l'on vient, en un mot retrouver ses racines, ça y est, vous êtes atteint d'un virus: **la recherche généalogique.**

Plusieurs types de recherche:

- l'origine du nom (patronyme)
- les ascendants (père, mère, grand-père et grand-mère des côtés paternel et maternel)
- les descendants d'un ancêtre identifiés
- les liens familiaux entre cousins et petits cousins.

A noter que 10 générations, cela représente 1024 personnes (dans l'ascendance) et 512 noms de famille!

Conseils

Pour commencer il semble plus simple de choisir une généalogie ascendante privilégiant la branche paternelle.

Au démarrage, il suffit de trouver un acte officiel (livret de famille, acte de naissance, de mariage ou de décès) qui a **plus de cent ans**. Cet acte officiel permet l'accès aux archives de la mairie de l'endroit d'où il dépend, ou aux archives départementales où l'on peut consulter tous les actes (naissance, mariage, décès) de tous les ancêtres, soit sur microfilms, soit sur originaux et maintenant plus facilement sur internet avec les archives départementales numérisées.

Sans aucun acte de plus de 100 ans, il est possible de démarrer avec son propre acte naissance et de remonter la « filière » en allant à la mairie d'origine pour retrouver la paternité, le mariage des parents...

Pour compléter interrogez vos arrières grands-parents, vos grands-parents et vos parents, sans oublier les membres de la famille élargie aux oncles et tantes etc..., notez tout soigneusement ou enregistrez vos conversations. Relevez les petites anecdotes, elles donneront de la vie et de la vérité à vos récits si vous rédigez un cahier ou des pages web sur l'histoire de votre famille.

La surprise de se découvrir des cousins au bout du monde vaut bien quelques efforts pour déchiffrer les vieux registres.

Quelques mots magiques :

« chercher, noter, conserver et persévérer... »

L'Etat Civil existe depuis septembre 1792. Il a été créé après la Révolution de 1789.

Délais d'accès aux archives d'Etat civil

Les tables décennales et les actes d'état civil étaient non communicables librement au public pendant un délai de 100 ans. (loi du 3 janvier 1979 article 7).

Cette nouvelle loi abolit le délai des 100 ans et fixe de nouveaux délais de communication concernant les archives d'Etat civil:

- Etat civil - Registres de naissances et de mariages : 75 ans
- Etat civil - Décès : immédiatement communicable
- Etat civil - Tables décennales : immédiatement communicable

Vous pourrez écrire aux mairies pour demander les copies intégrales avec mentions marginales des actes de naissance, mariage et décès pour vos ascendants directs. (Les plus intéressants sont ceux de mariage et décès). Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse et une photocopie de vos

papiers d'identité. Donnez des indications précises de dates et de lieux, noms et prénoms usuels des personnes. Avec de l'amabilité et de la patience, en général on obtient satisfaction.

Communicabilité et lieux de conservation des actes d'état civil en France de -100 ans et +100 ans :

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/notices/fiche_orientation/fiche_etat_civil.htm

Pour les actes de plus de 100 ans, il faut aller aux archives départementales (AD) dont dépend la commune qui vous intéresse. Parfois certaines mairies ont conservé un exemplaire des registres anciens, cela peut s'avérer plus facile et tranquille qu'aux AD pour chercher. (se renseigner pour les conditions d'accès).

Les tables décennales sont une sorte d'index des naissances, mariages, décès qui vont de dix ans en dix ans pour la période de 1792 à 1902. Elles vous permettront de relever les références des actes qui vous concernent pour demander ensuite les registres correspondants.

Avant la révolution, de 1737 à 1792 les recherches sont un peu plus compliquées car il faut continuer avec les registres paroissiaux. Ceux-ci existent en principe en deux exemplaires depuis une ordonnance royale de 1736.

Antérieurement à 1736 c'est encore plus incertain, parfois il n'y a même plus l'unique exemplaire du registre de la paroisse pour diverses raisons : guerre, incendie...

Les actes de baptême, mariage et sépulture (BMS) sont moins détaillés que les actes d'état civil et la filiation n'est pas toujours établie. Souvent on lit par ex. fils d'un tel mais la mère peut n'avoir que le prénom. Pas de tables décennales, éventuellement un index. Le plus souvent il faut chercher à travers le registre.

C'est alors que d'autres sources vous aideront par recoupements à progresser et vous apporteront souvent des informations étonnantes, émouvantes ou insolites sur vos ancêtres.

Après les actes d'état civil et les registres paroissiaux vous pourrez avoir recours à d'autres sources : recensements, listes électorales, archives notariales, enregistrements et contrôles des actes, registres des cimetières et sépultures. et pour les hommes, les archives militaires par ex le registre matricule aux Archives Départementales,

Recherches en Alsace

L'Alsace est un cas particulier en ce qui concerne la tenue des registres, appartenant au Saint Empire germanique jusqu'à son rattachement à la France à l'issue de la guerre de trente ans (1618-1648) par le traité de Westphalie sous Louis XIV.

La province est divisée en de multiples seigneuries, villes de la Décapole, nobles Allemands possessionnés en Alsace, Mulhouse la Suisse verra sa « réunion » à la France en 1798 seulement.

Le Nord-Alsace dépendait de l'évêché de Spire (Speyer, Allemagne), l'Alsace bossue (vers Bitche) de celui de Metz, une grande partie du Haut-Rhin de l'évêché de Bâle, le sud de ce département de Besançon, et le reste sur les deux bords du Rhin de l'évêché de Strasbourg.

La Réforme a eu pour conséquence de répandre

largement le protestantisme. La population devait adopter la même religion que son seigneur et beaucoup étaient luthériens.

Ceci a entraîné schématiquement la création de deux sortes de registres avant la révolution et la naissance de l'état civil. Les registres catholiques qui ont continué à être écrits en latin vulgaire après le rattachement au royaume de Louis XIV.

Rappel : en France depuis l'édit de Villers Cotterets (1539) pris par François 1er les actes devaient être rédigés en français et non en latin.

Les registres luthériens eux, sont dressés en allemand (gothique). Avec la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 en France des réformés ou calvinistes français se sont établis en Alsace où divers courants religieux coexistaient (ex anabaptistes-mennonites...). Beaucoup de réformés sont passés en Allemagne.

Les dates des premiers registres sont différentes selon les lieux en général on les trouve plus ou moins à partir de 1600-1650, parfois pour les protestants dès le XVIème siècle.

Une ordonnance en 1685 de l'intendant d'Alsace (représentant Louis XIV) oblige prêtres et pasteurs à tenir des registres. Ce qui a permis d'unifier les pratiques.

Parfois on peut avoir la mauvaise surprise de ne plus trouver les registres qui ont été détruits au cours des guerres ou autre catastrophe.

Les ancêtres même modestes avaient recours couramment au notaire. Si les registres n'existent plus, les archives notariales pourront peut-être y pallier un peu. Par ex. les inventaires après décès donnent en général des infos sur la composition de la famille, les noms, prénoms et âges des enfants, celui de leurs éventuels conjoints, des tuteurs d'enfants mineurs appartenant à la parenté. L'acquisition de biens ou leur vente où peuvent figurer d'autres membres de la famille. Les problèmes sont l'absence d'index et celui de la langue allemande.

Langues employées dans les registres

Avant 1793, registres paroissiaux (BMS) tenus par l'Eglise :

- * Catholiques en latin vulgaire
- * Protestants en vieil allemand

Après la Révolution de 1789, création de l'état civil (EC) en 1793:

- * de 1793 -> ca 1810 écriture gothique et en allemand émaillé de dialecte alsacien
- * de ca 1810 -> 1871 en français
- * de 1871 -> 1918 en allemand écriture Suetterlin/gothique
- * de 1918 -> 1940 en français
- * de 1940 -> 1945 en allemand
- * depuis 1945 en français

L'allemand comme les dialectes alémaniques et franciques pose également un autre problème celui de la déformation des patronymes. Il faut également remarquer dans les registres une marque de féminisation donnée aux patronymes pour les femmes avec "erin" ou "in" à la fin du nom : ex: Kibler -> Kiblerin

Les noms étaient transcrits par rapport à ce que les gens disaient. Or en raison de ces accents les curés ou les officiers d'état civil écrivaient ce qu'ils entendaient, c'est ainsi que partant d'un Mogi on finit par trouver plus d'un siècle avant un Mangin en passant par des Mochine, Machimes et autres...ge et ch, Reitenbach peut être

Reidenbach ou l'inverse (d et t). Sans parler des blagueurs à propos des pompiers qui sur une carte postale de 1900 sont écrits avec humour pompiers.

Certains patronymes français de gens venus du côté « vieille France » vers l'Alsace ont été germanisés, des Diemunsch sont des Demange ayant pour origine Dominique, les même peuvent aussi se traduire en Sonntag.

Les registres tant pour le Haut-Rhin que pour le Bas-Rhin sont microfilmés. Ceux-ci sont consultables aux archives départementales à Strasbourg (67) et au Centre départemental d'histoire des familles CDHF à Guebwiller (68), les localités possèdent en principe un exemplaire de leurs registres.

Il faut noter que les mentions marginales mises en œuvre en France sur les actes d'état civil pour les premières en 1897 ne figurent sur les registres en Alsace seulement à partir de 1920.

Archives Départementales Numérisées Archives en ligne

La généalogie est devenue un phénomène de société depuis quelques années, les salles de lecture des archives sont encombrées, les employés de plus en plus sollicités, c'est la rançon du succès...

Certains départements ont décidé de mettre en ligne leurs archives, consultables gratuitement pour la plupart (sauf celles de Savoie). L'idée a été lancée par les archives de la Mayenne et son dynamique directeur Joël Surcouf, le projet a fait son chemin depuis, cela se propage et se généralise de plus en plus.

Personne ne va se plaindre de cette initiative, cela permet à quelqu'un, habitant à des milliers de kilomètres de consulter l'acte d'un de ses ancêtres sans être obligé de se déplacer. C'est très appréciable !

Nous résumons ici les Archives Départementales qui ont mis tout ou partie de leurs fonds sur internet, cela concerne l'état-civil, les registres paroissiaux, le cadastre, les recensements, les minutes de notaires, et bien d'autres choses encore...

Toutes les informations peuvent être rassemblées sur micro-ordinateur à l'aide de logiciels de généalogie. Ces logiciels permettent d'éditer des arbres ascendants ou descendants personnalisés

Références utiles :

Archives Départementales

- <http://www.archives.cg68.fr/>
- <http://www.archives.cg67.fr/>
- <http://www.cg90.fr/>

CDHF - Centre départemental d'histoire des familles du Haut-Rhin(Guebwiller) <http://www.cdhf.net/fr/>

Vous avez aussi , plein de renseignements, de liens internet et de références utiles sur ce site:

Généalogie – Genéafrance

<http://www.geneafrance.org>

**S'armer de patience et ne pas se décourager,
telle est la devise de tout bon généalogiste!**

Ainsi en remontant 200 ans en arrière, il y eut à Feldbach pour 1813

8 MARIAGES

| | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Jacques WALTZ 22 ans | François WALTZ Marie-Anne PRETER | 13 janvier 1813 | Marie-Anne MAURER 20 ans | Philibert MAURER Eva SCHLIKLIN |
| Fortunat DIETLIN 25 ans | Jean DIETLIN Marie-Anne BERGER | 10 février 1813 | Thérèse WALTZ 24 ans | François WALTZ Marie-Anne PRETER |
| François DAVIT 22 ans | Alexis DAVIT Madeleine HELL | 10 février 1813 | Marie-Anne BOGLIN 24 ans | Jean BOGLIN Thérèse GASSER |
| Jacques KUBLER 32 ans | Jacques KUBLER Suzanna BÖGLIN | 15 février 1813 | Anna-Maria SCHMITT 26 ans | François SCHMITT Madeleine GÜRNI |
| Joseph VETTER 32 ans | François VETTER Madeleine GEIGER | 12 mai 1813 | Thérèse BÖGLIN 31 ans | Christian BÖGLIN Anne-Marie SIG |
| Jean VETTER 27 ans | Pierre VETTER Madeleine MULLER | 2 juin 1813 | Françoise WIRA 20 ans | Pierre WIRA Gertrude GIGOS |
| François Jacques DATLER 58ans | Valentin DATLER Agnès MAURER | 5 août 1813 | Anne-Marie BÖTSCH 22ans | Jean Henry BÖTSCH Catherine MARRER |
| Michaël DATLER 26 ans | François DATLER Anna RETSCHDORF | 13 octobre 1813 | Marie-Anne GNÜK 23 ans | Jacques GNÜK Barbara ROSBURGER |

13 NAISSANCES

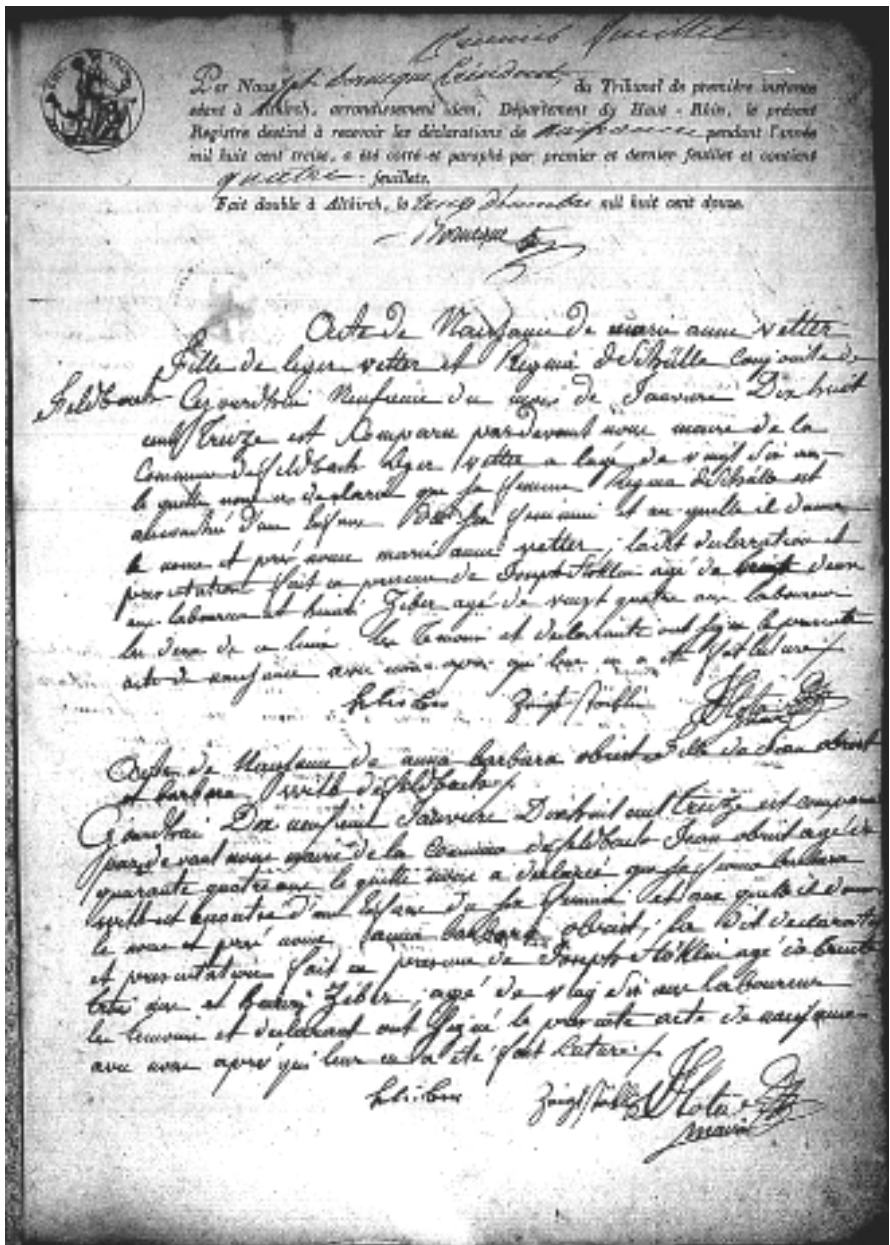
| | | | | | |
|-------------------------------|-------------------|------------|------------------|----------------------------|----------------------|
| Marie Anne VETTER | 9 janvier 1813 | Fille de | Léger VETTER | 26 ans | Régina SCHULB |
| Anna Barbara OBRIST | 19 janvier 1813 | Fille de | Jean OBRIST | 44 ans | Barbara WITH |
| Marie Anne GEIGER | 20 juin 1813 | Fille de | Louis GEIGER | Préposé de douane impérial | Elisabeth KOCH |
| Anne Marie BÖGLIN | 27 juillet 1813 | Fille de | Jacques BÖGLIN | 36 ans | Anne Marie BÖGLIN |
| Régina GASSER | 7 août 1813 | Fille de | Joseph GASSER | 46 ans | Régina RETERSTORF |
| Joseph DATLER | 9 août 1813 | Fils de | Jacques DATLER | 29 ans | Anne Marie HIRTZLIN |
| Jacques BAUG François BAUG | 24 septembre 1813 | Jumeaux de | Joseph BAUG | 34 ans | Madeleine SCHLESLEIN |
| Jacques VOGELL | 25 septembre 1813 | Fils de | Jean VOGELL | 34 ans | Thérèse BÖGLIN |
| Fortunat DIETLIN | 24 octobre 1813 | Fils de | Fortunat DIETLIN | 26 ans | Thérèse WALTZ |
| Marie Ursule Elisabeth FLOTA | 19 novembre 1813 | Fille de | Jean FLOTA | 48 ans | Thérèse DIETLIN |
| Jacques PRETER | 24 novembre 1813 | Fils de | Jacques PRETER | 36 ans | Suzanna BÖGLIN |
| (sans prénom) WILLIG | 26 décembre 1813 | Fils de | Jean WILLIG | 44 ans | Madeleine GLADE |

7 DECES

| | | | | | |
|----------------|-------------------|-----------|--------------|-------------------|----------------------|
| Henry CHAGUIOT | 20 avril 1813 | 74 ans | Chiromagny | | |
| Antoine HEINIS | 25 avril 1813 | 26 ans | Fils de | Antoine HEINIS | |
| Urs RUHERT | 11 mai 1813 | 55 ans | Feldbach | | |
| Régina GASSER | 7 août 1813 | 2 mois | Fille de | Joseph GASSER | Régina RETERSTORF |
| François BAUG | 25 septembre 1813 | 24 heures | Fils de | Joseph BAUG | Madeleine SCHLESLEIN |
| Jacques BAUG | 28 septembre 1813 | 2 jours | Fils de | Joseph BAUG | Madeleine SCHLESLEIN |
| Catherine MENY | 18 décembre 1812 | 77 ans | Veuve de feu | Joseph SCHLESLEIN | |

Sous réserve d'une lecture pas évidente, et transformation ultérieure du patronyme lors des transcriptions dues à l'alternance des régimes français ou allemand de l'Alsace.

Exemple d'acte de naissance des deux premières nées de Feldbach en 1813



BLOC NOTES

COMITE DES FETES

Historique

Le Comité des Fêtes de Feldbach a été créé en 2000 en ayant pour but l'organisation et la gestion de manifestations et plus précisément de la Journée Portes Ouvertes en juillet.

Il a été mis en place à l'initiative de Fernand Rederstorff qui en a été le président jusqu'à son décès en 2004. Après un intérim assuré par Serge Dattier pour l'organisation de la fête de juillet de cette même année, c'est Serge Egmann qui lui a succédé, c'est Marguerite Dattier qui en est l'actuelle présidente.

Quelques nouveaux membres rejoignent alors le Comité des Fêtes, afin de faire perdurer la Journée Portes Ouvertes, dont l'origine remonte à septembre 1975, date de la 1ère kermesse en faveur de l'église en pleine rénovation, et qui au fil du temps est devenue la Fête de l'Artisanat après avoir été Rund'um Kirch

Les délégués, au nombre de deux ou trois suivant les associations de la commune qui souhaitent y adhérer sont membres du Comité des Fêtes et y siègent. Le Conseil Municipal est également représenté par deux conseillères qui y participent et y contribuent en plus de leur mandat municipal dans les commissions .

Le Comité des Fêtes se charge de trouver les animations, les groupes musicaux, les exposants, les artisans et l'organisation du marché aux puces. La Ronde des Fêtes apporte son soutien sur le plan publicitaire (presse et radio) et par la fourniture des banderoles, nappes et serviettes en papier.

En contributeur financier, la commune de Feldbach, par un vote à l'unanimité a octroyé une subvention de 2000 euros au Comité des Fêtes et une subvention de 1000 euros pour régler la cotisation à la Ronde des Fêtes du Haut-Rhin .



Retrouvez le site Internet de la commune
comme les 500 visiteurs hebdomadaires



Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.

Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions
ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du
site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un
texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

**Le prochain Echo de Feldbach n° 64
devrait paraître aux alentours du**

13 septembre 2013

**Faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 6 septembre 2013**

à

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

**CALENDRIER
2013**

| | |
|-----------------|--|
| 14 juin 18 h | Vernissage Myriam MARTEL 16ème Chemin d'Art Sacré Eglise St Jacques Feldbach |
| 18 juin | Collecte des encombrants |
| 19 juin | Don du sang à Bisel Salle polyvalente 16h30 à 19h30 |
| 22 juin 20h | CHORILLA en concert Eglise St Léger Jettingen |
| 23 juin | KERMESSE de l'école Feldbach / Riespach |
| 23 juin 17h | CHORILLA en concert Eglise St Sigismond Ruederbach |
| 14 juillet | Journée de l'ARTISANAT |
| | |

—

—